

Ref : CFVU2023/ 23-0103

CALENDRIER ET PROCEDURE D'ADMISSION

Licences professionnelles de l'IUT Bordeaux Montaigne
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-3,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu l'arrêté d'accréditation du 29 juin 2022,

- Public visé : étudiants sur titres français ou sur titres européens et EEE.
- Modalités d'admission :
La procédure d'admission permet en particulier de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.
L'examen du dossier porte sur la motivation, le curriculum vitae, les notes et résultats du baccalauréat, du DAEU ou du titre étranger et des années post bac. Une attention particulière est portée sur la ou les disciplines visées.
Le cas échéant, des éléments complémentaires pourront être demandés au candidat (travaux personnels, entretien, audition...). Ces éléments seront précisés par formation dans la plateforme de recrutement CandiUT.

➔ **La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 janvier 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Après délibération, la CFVU décide :

Article 1

Détermination des capacités d'accueil et modalités d'admission en licences professionnelles IUT BORDEAUX MONTAIGNE

Licences professionnelles	Ouverture CandiUT	Fermeture CandiUT	Modalités (entretien, audition, dossier, travaux)	Date de jury officiel	Capacité d'accueil
Gestion de projets et structures artistiques et culturels					
Conception de projets et médiation artistique et culturelle / FI	27/02/2023	10/05/2023	Dossier + entretien	16/06/2023	20
Conception de projets et médiation artistique et culturelle / FC et Apprentissage	première vague : 27/02/2023	15/06/2023	Dossier + entretien	Recrutement au fil de l'eau. J.O. du 16/05, 16/06, 7/07/2023	
	deuxième vague (si places disponibles) : 8/07/2023	31/08/2023		8/09/2023	
Mention Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle					
Coordination de projets de développement social et culturel / FC et apprentissage	première vague : 27/02/2023	15/06/2023	Dossier + entretien	Recrutement au fil de l'eau. J.O. du 16/05, 16/06, 7/07/2023	20
	deuxième vague (si places disponibles) : 8/07/2023	31/08/2023		8/09/2023	
Médiation par le jeu et gestion de ludothèques / FC	première vague : 13/02/2023	15/06/2023	Dossier + entretien	Recrutement au fil de l'eau. J.O. du 16/05, 16/06, 7/07/2023	20
	deuxième vague (si places disponibles) : 8/07/2023	31/08/2023		8/09/2023	

Métiers de la communication : chef de projet communication					
Communication éditoriale et digitale / FC et apprentissage	27/02/2023	10/05/2023	Dossier + entretien	16/06/2023	20
Métiers du livre : documentation et bibliothèques					
Bibliothécaire / FC et apprentissage	27/02/2023	26/04/2023	Dossier + entretien	16/06/2023	20
Métiers du livre : édition et commerce du livre					
Libraire / FC et apprentissage	27/02/2023	26/04/2023	Dossier + entretien	16/06/2023	20

ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré par la Commission de la formation et de la vie universitaire, le 26 janvier 2023.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	17
Nombre de votes contre	9

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le: 01/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 16/02/2023